

Procès-verbal de l'Assemblée des délégués SAR Samedi 21 mars 2026 à Posieux

Institut agricole de Grangeneuve

Henri Erard

Membre du comité SAR,
chargé du secrétariat et des finances
caissier@abeilles.ch

Ordre du jour :

1. Souhais de bienvenue et ouverture de la 150^e assemblée des délégués SAR
2. Nomination des scrutateurs
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 22 mars 2025 (voir RSA mai 2025, pp. 144-151)
4. Rapport du président
5. Rapports des dicastères (RSA mars 2026)
6. Finances :
 - Comptes 2025
 - Rapport des vérificateurs
 - Budget 2026
 - Augmentation des cotisations pour 2027
 - Désignation des sections vérificatrices des comptes 2026
7. Comité :
 - Démissions, élections, réélections
8. Initiative populaire « Abeilles »
9. Jubilé SAR 150 ans
10. Remise du prix Bertrand
11. Vétérans : 60 ans de sociétariat
12. Remerciements
13. Parole aux invités
14. Assemblée des délégués 2027 et organisation 2028
15. Divers



1. Souhais de bienvenue et ouverture de la 150^e assemblée des délégués SAR

M. le président Francis Saucy accueille les délégués, leur souhaite la bienvenue et salue en particulier les membres d'honneur et invités: M. Joachim Protze, inspecteur cantonal, Mme Alexandra Cropt directrice d'AGORA, M. Vincent Dietemann, Collaborateur scientifique senior au Centre de recherche apicole, MM. Simon Gisler et Pierre-Alain Kurth d'apiser-vice, Mmes Aude Steiner, assistante administrative et Isaline Bise, rédactrice de la RSA.

Les personnes suivantes se sont excusées: Mme Delphine Klopfenstein Broggin, Conseillère nationale, M. Didier Castella, Conseiller d'Etat, M. Mathias Götti Limacher, président d'apisuisse, M. Martin Schwegler, président de BienenSchweiz, Mme Samantha Bourgoïn, présidente de la FTA, M. Grégoire Seitert, vétérinaire cantonal, Mme Edith Bruchez, présidente de l'ASA, M. Alain Jufer, président de la commission d'élevage, ainsi que plusieurs membres d'honneur.

Cent cinquante ans d'existence fait de nous la plus ancienne société apicole de Suisse.

Il remercie l'Institut agricole de Grangeneuve. L'ordre du jour est approuvé.

82 délégués avec droit de vote sont présents, 75 (sans les membres du comité central pour les affaires de gestion). La majorité absolue est de 42, respectivement 38. Pour demander le bulletin secret, il faut 28 voix.

Une minute de silence est observée à la mémoire de nos disparus. Nous adressons nos condoléances et nos messages de sympathie à toutes les familles en deuil.

2. Nomination des scrutateurs

MM. Benoit Droz, Thomy Gross et Quentin Voelinger sont désignés.

M. Laurent Tabin, président de la société d'apiculture de la Sarine, souhaite la bienvenue à toutes et à tous dans le canton de Fribourg, à Grangeneuve dans son district. Il exprime « une reconnaissance sincère pour le travail accompli par les membres du comité. Leur engagement mérite d'être salué.

Cela étant dit, je souhaite rappeler un point essentiel: notre assemblée des délégués est l'organe supérieur de notre association. Le comité et la commission de gestion doivent lui

rendre compte. D'ailleurs, la disposition de cette salle, avec les délégués en hauteur, illustre aujourd'hui assez bien cette réalité.

Nous fêtons cette année les 150 ans de la Société romande d'apiculture. C'est un moment important, et j'ai aussi le plaisir d'en être l'hôte puisque ce jubilé aura lieu à Forum Fribourg. Je dois toutefois dire, avec franchise, que malgré mon enthousiasme et mon offre de contribution, je n'ai pas été contacté ni consulté, notamment sur la date, qui tombe malheureusement en pleine Bénichon. C'est regrettable.

Cette année a aussi une signification particulière pour moi, puisque nous marquons les 110 ans de la médaille d'or de 1916 du concours de rucher obtenue par mon arrière-grand-père, Joseph Tabin. C'est pourquoi je dois dire ma déception: ce concours, prestigieux et attendu, a été annulé, et les promesses faites n'ont pas été tenues. Plusieurs de nos membres s'y étaient investis sans pouvoir être récompensés. C'est une vraie déception.

Plus largement, je m'inquiète des orientations prises ces dernières années. Trop souvent, notre assemblée est mise devant le fait accompli. On nous soumet des décisions déjà engagées, avec des conséquences que nous ne pouvons plus réellement discuter. Cela crée de la lassitude sur le terrain, et c'est regrettable.

J'exprime le souhait que les membres démissionnaires du comité puissent reconsidérer leur décision, et qu'une commission ad hoc des présidents de fédération se penche sur l'organisation future de notre association romande, si elle fait toujours sens et de venir avec une proposition dans une année.

Enfin, conformément à l'article 18 de nos statuts, nous demandons qu'un seul vote ait lieu



Photo C. Junk



maintenant et donc de manière groupée pour que les décisions concernant les points 6 « Finances », 7 « Élections », 9 « Jubilé » et 10 « Prix Bertrand » se fassent à bulletin secret, sous réserve de l'accord d'un tiers des voix. »

M. Francis Saucy indique que les points 9 et 10 sont des informations et n'appellent en principe pas de vote de l'assemblée.

Au vote à mains levées, la proposition de M. Tabin est acceptée.

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 22 mars 2025

Le procès-verbal de l'assemblée 2024 a été publié dans la revue de voir RSA mai 2025, pages 144-151.

Il est approuvé à mains levées.

4. Rapport du président

M. Francis Saucy présente son rapport. Les pertes hivernales 2024-2025 ont été importantes : Avant l'hivernage : 9,6 %, durant l'hiver : 18,9 %, colonies non viables : 12,0 %, total : 40,5 %. Le printemps 2024 était froid et humide. Les récoltes 2024 ont été très inférieures à la moyenne, avec mélézitose.

Pour le miel en 2025, la récolte a été bonne : moyenne de 23,6 kg/colonie.

Sur le plan du Frelon à pattes jaunes, la situation est toujours plus difficile. Plus de 800 nids découverts en 2024 ; 3'400 en 2025. La saison 2026 a déjà commencé et une seule adresse doit être utilisée pour les annonces : www.frelonasiatique.ch. La lutte est organisée en task forces cantonales. Deux fois 100'000 fr. sont disponibles par le Cercle exotique et apiservice. Différents projets de recherche sont en cours.

Les archives complètes de la Revue suisse d'apiculture sont désormais intégralement et gratuitement disponibles dans la collection en ligne e-periodica de la Bibliothèque de l'École polytechnique fédérale de Zurich depuis le 1^{er} numéro en 1879, à l'exception des deux dernières années

qui sont réservées à nos membres, sur le site revue.abeilles.ch/archives.

Les perspectives pour l'année 2026 sont :

- Le retour à l'équilibre financier du compte d'exploitation dès 2027
- Le jubilé des 150 ans de la SAR
- L'initiative « abeilles et pollinisateurs »
- La vision 2030 de la SAR avec la révision des statuts et la réorganisation
- Le renforcement des liens et collaborations, notamment à l'international :
 - Apimondia 2025 Copenhague : 23-27 septembre 2025 (> 8'000 participants) avec les thèmes majeurs :
 - Résistance Varroa (Projet EU Varroa Résistance 2033)
 - *Tropilaelaps mercedesae*. C'est un acarien originaire aussi du sud-est asiatique, qui se reproduit dans et hors couvain, très mobile et aux portes de l'Europe. M. V. Dietemann précise que nous ne disposons pas encore d'assez de données pour définir une stratégie de lutte.
 - Syndicat de Lyon, de la métropole et de la région Lyonnaise (Journée technique du 14 mars 2026)
 - Congrès européen d'apiculture Beecome (Agen 1-4 octobre 2026)
 - ANERCEA : journées d'études (février et novembre)

M. Olivier Mooser informe l'assemblée. Le comité a effectué un travail de réflexion portant sur le partage des représentations. Il en résulte une vision.

Partage des représentations :

- Comment voyez-vous la SAR dans 3 ans ?
- Comment voyez-vous la SAR dans 10 ans ?
- Quels sont les principaux enjeux internes et externes (Forces/Faiblesses, Menaces/Oportunités) ?
- Quelles sont vos préconisations ?

Les 3 points centraux qui en ressortent :

- Réaffirmer le rôle central de la SAR pour l'apiculture romande.
- Moderniser l'organisation et renforcer la proximité avec les membres.
- Positionner l'apiculture comme acteur de la biodiversité et de l'environnement.

A ce stade de la réflexion, la vision proposée est : « La Société Romande d'Apiculture est l'organisation de référence pour l'apiculture en Suisse

romande. Elle rassemble, soutient et représente les apiculteurs en garantissant la formation de base et continue, des produits de qualité, l'élevage et la sélection et les bonnes pratiques apicoles. De plus, elle s'implique dans la défense de la biodiversité et de la protection des pollinisateurs. Moderne, ouverte et collaborative, elle relie les apiculteurs, la société et les institutions pour assurer un avenir durable aux abeilles et à l'environnement. »

Lors de la discussion, il est précisé que la vision sera partagée avec les représentants des fédérations. Ce travail est de la responsabilité du comité central. Toutes les étapes de la réflexion n'ont pas pu être traitées avec tous les membres du comité, pour des raisons de disponibilité, mais chacun a eu plusieurs occasions de s'exprimer. Nous sommes ouverts à d'autres propositions.

5. Rapports des dicastères publiés dans la RSA de mars 2026

M. Pascal Crétard (président de la Société genevoise d'apiculture) indique que la facture de l'assemblée 2025 à Lullier n'a pas encore été envoyée.

M. Vittorio Quarta explique pourquoi les cours sur les abeilles sauvages ont été organisés. Notre responsabilité est de nous rendre attentif à tout ce qui entoure les abeilles. 33 personnes ont participé aux cours de base en 2024 et 23 en 2025. La journée d'approfondissement de 2025 a connu un grand succès. Les cours sont suspendus en 2026 et devraient reprendre dès 2027.

M. Clément Formaz rappelle que lutter contre le frelon asiatique implique d'aider les abeilles sauvages.

6. Finances :

• Comptes 2025

M. Henri Erard précise que le budget 2025 présentait un déficit de 58'860 fr. Les comptes 2025 bouclent avec un bénéfice de 10'301 fr. Les éléments principaux expliquant la différence sont :

- La contribution exceptionnelle de la Loterie romande de 40'000 fr. en faveur de la Revue.
- - 11'000 fr. de dépenses pour la revue (nombre d'exemplaires et de pages plus faible).
- + 14'000 fr. d'annonces de la revue.
- + 14'000 fr. de ventes importantes de livres (cours de formation).



Photo: I. Bise

- + 14'000 fr. de recettes pour le contrôle du miel.
- Pas de matériel acheté.

Il explique que la situation financière présente toujours un déficit structurel de 50'000 fr., dont les causes historiques sont :

- La professionnalisation de l'administration (taux d'emploi, informatique, assurances, comité).
- La modernisation de la revue (contenu, taille, graphisme).
- La présence politique (apisuisse, lobbying).
- Le volume des activités (en croissance).

Les liquidités sont importantes (actifs circulants = 490'000 fr.), mais les besoins aussi, comme la réédition du livre « L'apiculture une fascination ».

La stratégie annoncée en 2024 comportait les éléments suivants :

- **Diminuer les dépenses** : supprimer des tâches (agenda, concours des ruchers), réformer les systèmes d'indemnisation et pour la vulgarisation, mettre en place un système plus clair et plus transparent.
- **Augmenter les recettes** : mécénat et sponsoring à rechercher, étudier la transformation de la revue en centre de profits et étudier son indépendance, développer le shop pour obtenir un centre de profits, augmenter le nombre de membres, car environ 30 % des apiculteurs ne sont pas membres d'une société, prélever sur les fonds (par des modifications réglementaires), et en dernier recours, augmenter les cotisations.

À court terme, les mesures suivantes ont été prises en accord avec les fédérations : la suppression des heures supplémentaires, la suppression de l'agenda, la mise en œuvre de la revue en ligne, les nouveaux tarifs des annonces de la revue, le nouveau tarif pour les indemnités de séance et le remboursement des frais de déplacement et le développement du shop. D'autres mesures sont encore à l'étude pour le plus long terme.

Concernant la revue, le comité a étudié de nombreuses variantes d'économies. Il y a renoncé pour différentes raisons, sur lesquelles on peut revenir si c'est souhaité. Il ne souhaite pas revenir sur le principe que tout membre reçoit la revue gratuitement.

M. Dominique Gonin demande pourquoi les Valaisans et Fribourgeois n'ont pas choisi la solution de la SAR pour la gestion informatisée des membres. Une passerelle informatique a été nécessaire.

M. Clément Formaz répond que la SAR avait déjà signé un contrat auprès d'AZ Informatique pour la gestion de ses membres, ceci avec approbation de l'assemblée des délégués. A la suite d'un renouvellement partiel du comité de la FAVR, dont un informaticien faisait partie, il proposa un programme existant (Webling) et bien moins cher pour la gestion de sociétés privées où le coût est au prorata du nombre de membres. Et ainsi le Valais et Fribourg ont fait cavalier seul car « c'est arrivé comme la pluie après l'orage mais la SAR n'a pas voulu ouvrir le parapluie en dénonçant leur contrat. »

• Rapport des vérificateurs

M. Ernest Jossi donne lecture du rapport de vérification.

Au vote à bulletin secret, l'assemblée accepte les comptes 2025 par 67 oui et 5 non (4 abstentions).

• Budget 2026

M. Henri Erard donne les informations principales. La réédition du livre est devisée à 135'000 fr. environ. La dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan et non pas dans les charges d'exploitation. Un amortissement sera porté dans les comptes chaque année, correspondant aux ventes.

Pour le jubilé, le comité souhaite équilibrer les charges et les produits.

Avec un prélèvement de 20'000 fr. sur le fonds d'assurance vol, déprédations et intoxications, le déficit à voter est de 52'020 fr.

Un délégué demande pourquoi on doit prélever dans les fonds, cela cache le véritable déficit structurel.

M. Henri Erard répond que les prélèvements ou mises en provision concernent plusieurs objets : le miel, l'assurance, le matériel promotionnel, la vulgarisation et les abeilles sauvages. Cette pratique comptable imposée ou pas par les règlements est ancienne et elle n'est pas propre à l'année 2025. Ce qui est important,

c'est le déficit structurel inacceptable à long terme et la baisse des liquidités qu'il implique. Enfin, les bonnes surprises ne sont pas planifiées (annonces de la revue, recettes du miel labellisé, sponsors et mécènes).

Au vote à bulletin secret, l'assemblée accepte le budget 2026 par 55 oui, 19 non (2 abstentions).

• Augmentation des cotisations pour 2027

M. Henri Erard rappelle qu'un rapport à ce sujet a été remis à l'ensemble des délégués. Il en résume les points principaux. Le contexte est connu : la professionnalisation, la revue, apiser-service et apisuisse sont les principales causes du déficit structurel. Les mesures prises ont eu un résultat estimé à 15-20'000 fr.

Le comité central propose une hausse de la cotisation de 20 fr. dès 2027 pour combler le déficit structurel et assurer le financement durable de la Revue.

Parler de la cotisation implique aussi de parler du statut de membre, car l'objectif de trouver de nouveaux membres reste prioritaire. Les avantages du statut de membre sont rappelés : conseils de proximité, informations utiles, participations et échanges, formation continue, possibilité de devenir cadre, commandes regroupées dans certaines sections, reines (et nucléis) issues d'un programme de sélection locale, accès aux stations de fécondation, revue suisse d'apiculture, assurances vol, déprédations et intoxications, accès au Label d'Or, gratuité de l'accès à apiservice.

M. Henri Erard relève enfin que l'augmentation de 20 fr. de la cotisation annuelle correspond à une livre de miel ; elle est donc à relativiser.

M. Alain Füllemann, président de la société d'apiculture du Gros-de-Vaud explique qu'il y a un risque de perte de membres avec cette hausse et qu'il y a certes une opportunité, mais qu'elle n'est majoritairement pas acceptée.

Un délégué rappelle que s'installer comme apiculteur coûte beaucoup plus cher que de payer une cotisation. C'est une cacahuète.

M. Max Huber se voit confirmer que « dès 2027 » signifie que la cotisation sera de 73 fr. en 2027 et les années suivantes, sauf décision de correction par l'assemblée.

M. Clément Formaz, président ad interim de la Fédération d'apiculture du Valais romand (FAVR) s'exprime : « Cette intervention ne vise aucune personne. Elle ne concerne que la trajectoire financière et stratégique de notre société.

Depuis trois ans, la SAR enregistre des déficits importants, de l'ordre d'environ 50'000 francs par année ! Une contribution exceptionnelle de 40'000 francs de la Loterie romande a été versée, mais une seule et dernière fois ! Sans oublier les 20'000 francs, en première tranche, qui n'ont pas encore été prélevés ont déjà été puisés dans la caisse d'assurance vol, déprédation et intoxication. Alors pourquoi n'ajouterions-nous pas plutôt les dégâts dus à la nature dans cette assurance ? Nous devons donc analyser notre situation sans ces éléments exceptionnels. Une organisation ne peut pas fonctionner durablement en déficit répété. Ce n'est pas une critique, c'est une constatation structurelle.

Il est aujourd'hui proposé d'augmenter la cotisation de 20 francs par membre (env. 3'700 à ce jour) afin d'équilibrer les comptes (= 72'000 fr.). Nous savons également que 19 francs par membre sont déjà alloués à la revue (= 68'400 fr.). De plus, un projet de professionnalisation représenterait environ 85'000 francs supplémentaires par année, soit environ 20 francs supplémentaires par membre (+ 72'000 fr. à l'avenir = 144'000 fr.).

Si l'on additionne ces éléments, nous nous dirigeons potentiellement vers une augmentation significative des cotisations dans les années à venir ; par tranche/s de 20 francs comme projeté ! Ce qui va écarter de nouveaux membres connectés ; les jeunes donc ! Sans oublier le constat d'une perte de 200 membres en 2 ans pour non-paiements des cotisations (= retardataires/abandons) en Valais.

Dans le même temps, le coût direct par membre pour l'élevage n'est que d'environ 1.50 fr. (= 5'400 fr.), et pour la vulgarisation que d'environ 2.50 fr. (= 9'000 fr.). Il est légitime de se demander si la répartition actuelle et future de nos priorités correspond pleinement au but de notre société, qui est le développement de l'apiculture dans tous ses rayons, soit remettre l'abeille au centre des discussions avec l'arrivée du frelon asiatique, entre autres !

En Suisse romande, n'oublions pas que la quasi-totalité des sélectionneurs (ME), vulgarisateurs (CA) et contrôleurs de miel (CE / autofinancement) exercent leurs tâches avec passion à côté de leur activité professionnelle principale.

Les effectifs sont là, mais le problème est le niveau qualitatif qui peut être amélioré, mais surtout les moyens que nous mettons à disposition. Au juste, pourquoi est-ce les dirigeants



Photo I. Bise

clés du comité central (CC) de l'élevage, du marketing, du miel et anciennement de la vulgarisation qui démissionnent ? Ce sont ces cadres qui font le lien direct avec les fédérations et indirectement aux sociétés avec leurs apiculteurs.

Si nous voulons une SAR solide, réformée intelligemment, plus technique et plus indépendante à trois ans, nous devons clarifier notre modèle économique. La question n'est pas seulement d'équilibrer un déficit qui peut devenir perpétuel ; mais la question est aussi de savoir si nous corrigeons une situation ponctuelle, ou si nous transformons notre trajectoire. Faut-il être opposé à une augmentation de cotisation si elle s'inscrit dans une stratégie claire et durable ?

Vu ce qui précède, nous vous proposons de voter contre cette augmentation dans l'état actuel des choses. Ce vote n'est pas un vote contre le comité ! C'est l'expression d'une attente de clarification stratégique précise. Nous souhaitons pouvoir défendre la SAR auprès de nos membres avec des arguments solides, une vision claire et une trajectoire maîtrisée.

C'est pourquoi le Valais-romand propose que le CC présente à la prochaine assemblée un plan tactique visant à assurer la viabilité financière de la SAR à moyen terme, incluant une réflexion sur la répartition des ressources entre fonctionnement central et prestations techniques. Et surtout, d'oublier de vouloir se calquer sur BienenSchweiz dont le nombre de membres (14'000) est 3,8 fois plus élevé qu'au nôtre !

Nous sommes tous ici pour la même cause : la solidarité et l'avenir de la SAR. Nos désaccords portent sur les moyens, mais pas sur l'engagement ! »

M. Francis Saucy remercie M. Clément Formaz. Il ajoute que l'actualisation de la vision stratégique débute et qu'elle a été présentée plus tôt. La décision de ce jour ne concerne pas la réorganisation, mais uniquement le déficit structurel et la revue.

De gauche à droite, Francis Saucy (président SAR), Jean-Louis Sommer (60 ans de sociétariat), Thomy Gross (président Société d'apiculture du Jura bernois) et Olivier Mooser (représentant du Jura bernois au comité central).

Kevin Golay, lauréat
du Prix Bertrand 2026.



M. Dominique Gonin pense que si on a des ruches, on devrait être membre d'une société d'apiculture.

M. Gilles Michaud demande d'appuyer les propositions du comité central, qui est à l'écoute, mais il est critiqué et se lasse.

M. Quentin Voellinger rappelle que la proposition découle de toutes les discussions qui ont permis de proposer des solutions globales. En outre, la professionnalisation est inéluctable car les bonnes volontés se font rares.

Un délégué rappelle que deux conseillers apicoles en Valais sont en conflit avec la fédération. Il regrette le manque de soutien de la SAR.

M. Vittorio Quarta répond qu'il a proposé une médiation dès qu'il a été au courant. M. Francis Saucy ajoute que la vulgarisation est de la compétence des fédérations et que par conséquent les moyens à disposition de la SAR sont limités pour un conflit interne au Valais.

Un délégué estime que l'on ne peut pas se permettre de refuser la hausse de la cotisation, mais l'implication de la fédération valaisanne doit être plus forte.

Au vote à bulletin secret, l'assemblée accepte l'augmentation des cotisations par 53 oui, 21 non (2 abstentions).

• Désignation des sections vérificatrices des comptes 2026

Les sections du Nord vaudois, Genève et Nyon sont désignées.

L'assemblée renonce au vote à bulletin secret. Les propositions sont acceptées par une majorité évidente sans opposition.

7. Comité :

• Démissions, élections et réélections

3 démissions ont été annoncées :

- Mélanie Baudet (fédération genevoise)
- Gilles Michaud (fédération neuchâteloise)
- Céline Jurik (fédération valaisanne)

Genève : M. Pascal Crétard propose la candidature de Mme Annelaura Giovannini, excusée.

L'assemblée renonce au vote à bulletin secret. Elle est élue par applaudissements.

Neuchâtel : M. Gilles Michaud propose la candidature de M. Joël Von Günten.

Il est élu par applaudissements.

Valais : Mme Céline Jurik propose la candidature de M. Jean-Pierre Hermann. Elle explique que deux candidatures se sont manifestées en Valais, alors qu'il semblait qu'il n'y aurait pas de candidatures pour Neuchâtel et Genève. Le comité central avait alors accepté de présenter deux candidats valaisans, sous réserve de l'accord de l'assemblée. Elle propose donc également la candidature de M. Karim Steinegger. Il est rappelé que les statuts ne prévoient pas ce cas de figure.

M. Quentin Voellinger approuve la présence d'un 8^e membre au comité central. Son avis est partagé par plusieurs personnes.

L'assemblée approuve par applaudissement la désignation de M. Karim Steinegger, qui n'aura pas de droit de vote au sein du comité central, ce qu'il accepte.

M. Francis Saucy (fédération fribourgeoise) est réélu comme membre du comité par applaudissements

• Election à la présidence

Au vote à bulletin secret, l'assemblée accepte l'élection de Francis Saucy à la présidence par 50 oui, 17 non (14 abstentions).

Il est applaudi et se réjouit.

8. Initiative populaire « Abeilles »

L'initiative abeilles et pollinisateurs est portée par apisuisse, BienenSchweiz, la FTA et la SAR. Elle a pour objectif d'assurer la pollinisation en Suisse à long terme, dont la valeur est estimée jusqu'à 479 millions de francs par an, ce qui représente 10 % des paiements directs à l'agriculture. La pollinisation est indispensable pour le colza et 80 % des fruits et légumes. L'annonce a eu lieu le 1^{er} mars 2026 dans « Le matin Dimanche ». La collecte des signatures débutera le 20 mai 2026, journée mondiale des abeilles.

Les menaces sur la pollinisation sont concrètes :

- réduction de ¾ de la biomasse des insectes en Europe.
- Il existe plus de 600 espèces d'abeilles sauvages en Suisse,
 - près de la moitié sont menacées
 - 10 % sont déjà considérées comme éteintes.

Concernant les abeilles mellifères, le varroa cause 30-40 % de mortalité par année. Le frelon asiatique à pattes jaunes empire la situation : 10-20 nids/km² sont envisagés au pire, alors qu'il y a 4-5 colonies/km² d'abeilles mellifères. En outre, le Tropilaelaps est aux portes de l'Europe. Le petit coléoptère est au sud de l'Italie. www.initiative-abeilles.ch. Les initiants comptent sur les délégués pour relayer l'information dans les sections et fédérations et collecter des signatures dès le 20 mai. 5 signatures/apiculteur-trice = 100'000 signatures.

9. Jubilé SAR 150 ans

M. Francis Saucy présente le sujet. La Fête du jubilé aura lieu dimanche 13 septembre 2026, à Forum Fribourg. Elle est destinée à nos membres (1'000 personnes ; 2'000 m²). La capacité de la salle de spectacles est de 600 places assises. Il y aura des stands marchands (produits apicoles), des stands et animations des fédérations et sections. Un appel a été lancé dans la revue pour trouver des bénévoles. Le président espère un bénéfice.

Le programme et les locaux sont présentés. Diverses activités sont proposées, dont un concours d'affiches, un concours de dessins, un concours de décoration de ruches, un concours des miels labellisés (présenté dans la revue d'avril), les visites des stands et la restauration. L'assemblée renonce au vote.

10. Remise du prix Bertrand 2026

Mme Mélanie Baudet présente M. Kevin Golay lauréat du prix. Un cadeau et le diplôme lui sont remis.

Il remercie avec émotion. Il décrit les dégâts découlant de la présence du frelon asiatique. Au sujet de la hausse de la cotisation, il rappelle que l'apiculture est un hobby qui permet de gagner de l'argent.

11. Vétérans :

60 ans de sociétariat

Les personnes suivantes ont 60 ans de sociétariat : Mme Régina Gachet, Gruyère (excusée) et MM. René Perdrix, Nord Vaudois (excusé) et Jean-Louis Sommer, Jura Bernois (présent). Ce dernier reçoit son diplôme et il est félicité.

12. Remerciements

M. Quentin Voellinger présente l'éloge de Mme Mélanie Baudet. Elle remercie toutes les personnes avec qui elle a travaillé.



Francis Saucy félicite Gilles Michaud.

M. Jean-Pierre Herrmann présente l'éloge de Mme Céline Jurik. Elle remercie l'assemblée.

M. Joël Von Günten présente l'éloge de M. Gilles Michaud. Celui-ci rappelle le travail effectué et remercie les personnes qui s'investissent.

Ces 3 membres sortants du comité reçoivent un petit cadeau.

13. Parole aux invités

M. Simon Gisler, du Service sanitaire apicole, félicite la SAR pour son 150^e anniversaire.

14. Calendrier et assemblée 2027

20 mai 2026 : Journée mondiale des abeilles et début de la récolte des signatures Initiative abeilles.

13 septembre 2026 : Jubilé des 150 ans de la SAR, Fribourg.

25-27 septembre 2026 : 1^{er} Congrès international d'apithérapie en Suisse, Bienne.

20 mars 2027 : assemblée des délégués, Jura bernois.

18 mars 2028 : assemblée des délégués, Jura.

15. Divers

M. Clément Formaz revient sur l'ordonnance sur l'agriculture en projet en Valais qui a pour but de mieux cadrer les activités des conseillers. Il revient également sur les critiques qu'il reçoit et remercie les acteurs qui permettent les solutions. Pour casser ces critiques, il remercie avec émotion différentes personnes.

M. Francis Saucy remercie et clôt l'assemblée. L'assemblée est suivie de l'apéritif, du repas et de la conférence de Monsieur Gottlieb Dandliker, Membre du Cercle exotique, président du Groupe de travail « frelon asiatique » sur le sujet « Frelon asiatique à pattes jaunes : Situation en Suisse, expérience à Genève, recommandations 2026 et protection des ruchers ». La conférence est suivie de questions et d'une discussion animée.